CADRE LOGIQUE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT		
Logique d'intervention		Description des Résultats et Groupes d'actions
Nouveau Code analytique	Libellé	
Objectif général	Assurer l'accès universel à l'EP&A ainsi qu'à des services de qualité et continus dans le cadre d'une gestion durable des ressources en eau	
Objectif Spécifique 1	Assurer d'ici 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable	
Résultat 1.1	Réalisation et mise à jour du programme pluriannuel de réalisations des ouvrages par Orepa	Liste, identification et ordre de priorité par lieux de tous les ouvrages et travaux annexes à réaliser d'ici 2030 pour couvrir
GRA 1.1.1	Réalisation et mise à jour/an d'un inventaire général des clusters et équipements en E.P.	Etat précis de l'équipement de chaque section rurale et urbaine des communes, mise à jour annuelle /points focaux locaux
GRA 1.1.2	Elaboration de programmes d'investissements pluriannuels des études et travaux	Cout d'appui éventuel de prestataires ou consultants
GRA 1.1.3	Priorisations et mises à jour annuelles du schéma d'aménagement (Programmation des ouvrages)	Réunions annuelles avec les élus régionaux, puis locaux pour mettre à jour la priorisation entre zones à couvrir d'ici 2030
Résultat 1.2	Les populations urbaines ont accès à l'eau potable	Par urbain, on entend l'ensemble des sections communales classées en urbain par l'IHSI (cf défintion IHSI)
GRA 1.2.1	Identification et mesure des ressources en eau disponibles pour les travaux	On ne démarre pas les études puis travaux sur un ouvrage tant que la disponibilité des ressources en eau n'est pas garantie (identification source, campagne de forage) et avec un débit suffisant (c'est une prestation préalable nécessaire, afin d'éviter des travaux inutiles)
GRA 1.2.2	Etudes d'avant projet détaillées (APD et APS) des ouvrages d'AEP urbaine programmés	Etude détaillée (environnementale, technique, socio-économique, compte d'exploitaiton prévionnel) à mener pour chaque ouvrage (prestation) - Voir contenu type à respecter selon type d'ouvrage (Cf
GRA 1.2.3.	Réalisation des ouvrages (travaux-équipements) en milieu urbain (sections urbaines de l'IHSI)	Une fois les ressources en eau garantie, le DAO des travaux préparé par OREPA doit déterminer la zone, les populations, la nature des travaux, les caractéristiques techniques, etc. (voir contenu type par type d'ouvrage - Dossier d'appel d'offre à préparer par OREPA par ouvrage ou groupe d'ouvrages)
GRA 1.2.4	Ingénierie sociale/Communication en milieu urbain	Sensibilisation des populations, élus et autres acteurs de la zone de l'ouvrage sur différents aspects : zone couverte, modalités fonctionnement, mesures d'hygiène, protection ovrages, qualité de l'eau, type gestion, prix à payer, etc. Utilisation de types de medias adaptés selon zone couverte-type d'ouvrage. Contenu type en fonction zone à couvrir et selon type d'ouvrage - DAO à préparer par OREPA par zone, ouvrage ou groupe d'ouvrages

GRA 1.2.5	Contractualisation de fournisseurs privés certifiés pour l'approvisionnement (contrats fixant les zones urbaines et périurbaines concernées et les conditions)	Les camions citernes gérés par le privé devraient être identifiés, contrôlés et agréés par DINEPA/OREPA et faire l'objet de contrats Public-Privé: zones de distribution autorisées par contrat (là où il n'y a pas de réseau), pose compteurs sur points de prélèvement d'eau, redevance/m^3 prélevé, compteurs sur les camions, prix de l'eau
Résultat 1.3	Les populations rurales ont accès à l'eau potable	Par rural, on entend l'ensemble des sections communales classées en rurales par l'IHSI (cf défintion IHSI)
Résultat 1.4	Les lieux publics (écoles, marchés, centres de santé etc.) disposent de points d'eau publics	Des kiosques branchés sur réseau ou autonomes donnant accés public (mais payant) à l'eau potable sur les marchés, places publiques et gares. Pour centres de santé et écoles, il peut s'agir d'autres types; l'eau est acessible gratuitement au public.
GRA 1.4.1	Réalisation d'un Schéma d'Aménagement global des lieux publics présentant leur situation d'équipt, et l'ordre de programmation jusqu'en 2030	Document: Liste exhaustive des lieux existants, avec ceux restant à équiper et leur ordre de priorité jusqu'en 2030. Pour tous les futurs lieux qui seront construits , un protocole doit être signé avec les Min. de l'intérieur, Santé et Education pour inclure systématqt les points d'eau dans les constructions (Visa préalable DINEPA-OREPA indiquant s'il y a l'eau à proximité ou
GRA 1.4.2	Elaboration d'études préalables	Même type d'études que pour tout ouvrage Eau Potable
GRA 1.4.3	Travaux de réhabilitation-extension de points d'eau et de construction-raccordement de nouveaux ouvrages sur les lieux publics (écoles; centres de santé; places et marchés)	Veiller chaque fois que possible à pouvoir raccorder sur un réseau déjà existant (d'où la nécessité d'un visa préalable de DINEPA-OREPA avant implantation d'un nouveau lieu public) + Même principe que pour tous les ouvrages d'eau potable : préparation d'un DAO (sur base d'un DAO type à concevoir), passation d'un marché, suivi, réception de travaux- Rapport de réception
GRA 1.4.4	Ingénierie sociale/Communication adaptée aux ouvrages sur les lieux publics (écoles, centres de santé, places et marchés	Voir ci-dessus rappel des supports possibles - protocole à signer entre DINEPA et ministères de tutelle (Contenu à spécialiser en fonction des lieux
Résultat 1.5	La qualité de l'eau est sécurisée (en 2030, 100% des tests résiduels respectent les normes de l'OMS)	Les analyses d'eau doivent être effectuées au point de prélèvement dans les points de distribution (y compris camions citernes et bidons) et chez les ménages: l'eau est le plus fréquemment contaminée pendant le transport et chez les ménages : d'où l'importance de la chloration (effet rémanent)
GRA 1.5.1	Mise en place de périmètres de protection des zones de captage (forages et sources)	
GRA 1.5.2	Dispositifs de traitement d'eau sur les réseaux	

GRA 1.5.3	Organisation de la mise à disposition de produits de traitement d'eau à domicile ou TED	Prestation: inclut l'organisation d'une filière d'approvisionnement, de stockage et de commercialisation des produits de TED avec des commercants privés proches des populations, la formation, la sensibilisation
GRA 1.5.4	Mise en place de dispositifs de traitement (chloration) et de filtration de l'eau dans les écoles, les centres de santé et les marchés	
GRA 1.5.5.	Réalisations de contrôles et suivi de la qualité de l'eau	
Résultat 1.6	La DINEPA contribue à la coordination du secteur EPAH	
GRA 1.6.1	Coordination et aide à la décision	La coordination couplée à la surveillance épidémiologique et le suivi/évaluation de mise en oeuvre du PNEC, permettra de prendre les décisions d'urgence en temps réel au regard des phases épidémiques mais aussi de plus long terme.
Objectif Spécifique 2	La marge d'exploitation du secteur (recettes - dépenses exploitation) progresse et sécurise la continuité du service	
Résultat 2.1	L'efficience technique des réseaux augmente	Pour le moment, les réseaux souffrent de dégradations et fuites, et donc d'une perte de ressource et d'eau à distribuer; il est donc essentiel de pouvoir repérer ces fuites, mesurer leur impact, et pouvoir déclencher à temps les mesures correctives
GRA 2.1.1	Installation de compteurs au point de production (compteur de tête), intermédiaires (réservoir), et à la distribution	permet de mesurer les m^3 prélevés, les fuites sur le réseau, les m^3 effectivement distribués
GRA 2.1.2	Assurer la continuité du service par les gestionnaires (exploitants) non publics sur tous les systèmes en délégation de gestion (Repérage, collecte mensuelle des relevés de compteurs, suivi et réparation des fuites, suivi et réparation des fuites, etc.)	en principe travaux courants du gestionnaire de réseau et à prévoir en fonction du type de contrat - figure ici pour rappel - (si ce n'est pas prévu, cela est de la responsabilité de l'état Cf 2.1.3)
GRA 2.1.3	Assurer la continuité du service (suivi et réparation des pannes) pour la partie des ouvrages et/ou les systèmes relevant de la responsabilité de l'Etat (Repérage, collecte mensuelle des relevés de compteurs - logiciel de suivi-analyse, réparation des fuites, etc.)	En principe, la gestion de tous les ouvrages devrait être confiée par contrats aux CTE, OP, CAEPA, Asso Usagers, CPE, etc. Quand ce n'est pas le cas (ou non prévu dans le contrat), l'état est responsable de maintenir en état de marche les installations pour garantir la continuité du service
GRA 2.1.4	Mesures-sanctions contre les actes de vandalismes	Avec l'appui des autorités locales, de la police et de la justice si besoin, coût des déconnexions et/ou poursuite des casseurs
Résultat 2.2	Mise en place d'un dispositif de tranches tarifaires au volume pour le paiement de l'eau	Cf 3.3 : Ce résultat est à lier aux travaux sur les comptes d'exploitation prévisionnels de tous les réseaux: on testera l'impact sur les réseaux étudiés de variations des tranches tarifaires envisagées
GRA 2.2.1	Ingénierie sociale/plan de communication sur le changement de comportement vis-à-vis du paiement du service de l'eau potable, et sur le processus d'élaboration de la grille tarifaire	(utilisation des medias, communiqués, échange et action concertée avec les gestionnaires)

GRA 2.2.2	Etude tarifaire pour mettre en place une Grille	
GRA 2.2.3	Communication sur le paiement du service de l'eau potable et la grille tarifaire	(utilisation des médias, communiqués, échange et action concertée avec les gestionnaires)
Résultat 2.3	L'efficience financière de tous réseaux de production et distribution de l'eau potable augmente	Objectif: le résultat cumulé de tous les réseaux augmente régulièrement : Comparer les recettes et les dépenses de tous les systèmes, par rapport à ce qu'ils devraient théoriquement générer comme recettes et dépenses. (gestion par objectifs)
GRA 2.3.1	Elaboration de comptes d'exploitation prévisionnels (recettes-dépenses) pour tous les systèmes, sur la base de leur grille tarifaire et des objectis de services definis	Un réseau peut être structurellement non rentable. Il doit néanmoins avoir des objectifs de recettes et de dépenses à respecter (même si le résultat ainsi obtenu est négatif), comme les réseaux structurellement rentables. Chaque réseau
GRA 2.3.2	Developpement d'un systeme uniforme de gestion par objectif et de suivi des résultats pour tous les réseaux existants et futurs	Elaboration d'un logiciel utilisable par tous les réseaux, avec résultats transmissibles via smartphone, par exemple (cf experience WB, harmonisation et amélioration des reporting existants)
GRA.2.3.3	Developpement de contrats-types adaptés pour la gestion des services d'eau potable en Haiti incluant les modalités de perception et de gestion des redevances perçues sur les ouvrages délégués et un système d'incitation/résultats	Etude à confier à une institution ou un bureau international spécialisé dans les délégations de gestion de systèmes d'EP. Sur la base des réalités des réseaux haïtiens et des propension d'investisseurs, l'étude
GRA.2.3.4	Elaboration d'un cadre institutionnel adapté (principes directeurs, textes juridiques…) pour la délégation de gestion des systèmes choisis, s'inspirant du cadre général de l'UCGPPP/MEF	Tous les réseaux peuvent être délégués moyennant redevance sur les recettes, même les non rentables. L'important est de s'entendre par contrat sur des mandats réalistes et sur la rémunération de ces mandats
GRA 2.3.5	Contractualisation et professionnalisation de tous les exploitants de gestion (CTE, OP, CAEPA, groupements communautaires, autres)	Elaboration systématique de contrats d'objectifs et de délégation pour tous les systèmes définissant les objectifs (production-vente, recettes-dépenses, résultats), les modalités de reddition des
GRA 2.3.6	Suivi-évaluation des exploitants avec l'application de mesures incitatives ou de sanctions	Mise en place des outils soft et hard pour le suivi au niveau des opérateurs et des exploitants, et de l'organisation et des moyens de suivi et d'incitations (prestations)
GRA 2.3.7	Mesures contre les défauts de paiement et les actes frauduleux des consommateurs	

GRA 2.3.8	Enquêtes de satisfaction auprès des consommateurs	
Résultat 2.4	Mise en place d'un dispositif de péréquation national	Le dispositif de péréquation doit permettre de supporter, sur une période donnée, des systèmes présentant certaines difficultés de fonctionnement, selon des critères et conditions prédéfinies
GRA 2.4.1	Elaboration du texte constitutif, définissant l'organisation et les modalités de gestion du fonds de péréquation et mise en place d'un fonds de péréquation	
GRA 2.4.2	Prélèvement de redevances sur les recettes de toutes les structures de gestion (CTE-CAEPA/OP-CPE, délégataire privé ou mixte)	
GRA 2.4.3	Arbitrage et versement de subventions d'équilibre aux systèmes structurellement non rentables	Les comptes d'exploitaiton des systèmes indiquent ceux qui sont normalement non rentables et qui devront obligatoirement recevoir une subvention pour assurer la durabilité et continuité du service
Résultat 2.5	La fourniture des services publics d'eau potable est ameliorée à travers l'implication du secteur privé haïtien dans la gestion de SAEPA	(vendeurs privés d'eau en bouteille et citerne prélevant l'eau par source ou forage, les industriels) - Ces vendeurs d'eau seront encouragés à prendre les réseaux en délégation
GRA 2.5.1	Recensement des potentiels gestionnaires de SAEPA au niveau du secteur privé haïtien	
Objectif Spécifique 3	Viser que pour 2030 toute la population ait accès à un dispositif d'assainissement de base amélioré (latrines, évacuation et traitement des excrétas)	
Résultat 3.1	Population a accès à un assainissement de base amélioré	
Résult. Inter. 3.1.1	Les ménages ont accès à un assainissement individuel	
GRA3.1.1.1	Education: Formation des professionnels de l'assainissement (APAH, ASCP et autres agents communautaires, Ing sanitaires, macons, personnel des	
GRA3.1.1.2	Sensibilisation, mobilisation communautaire et marketing	
GRA3.1.1.3	Mise en place des services déconcentrés d'assainissement	
GRA3.1.1.4	Plaidoyer en collaboration avec le MSPP aupres du MICT, DE L'UCLPB et des autorités locales pour l'accompagnement et l'inspection de l'Assainissement Public	
GRA3.1.1.5	Application des normes et des règlements sur l'assainissement individuel	
Résult. Inter. 3.1.2	Les ménages ont accès aux infrastructures sanitaires publics	
GRA3.1.2.1	Formation de professionnels des regions en Assainissement public	

GRA3.1.2.2	Sensibilisation à l'utilisation des sanitaires publics	
GRA3.1.2.3	Exécution de travaux de reconstruction/Réhabilitation (Mise à niveau des infrastructures d'assainissement existantes)	
GRA3.1.2.4	Accompagnement à la gestion et l'entretien des sanitaires publics	
GRA3.1.2.5	Plaidoyer, en collaboration avec le MSPP, aupres du MICT, du MENFP, du MCI, des ONG et des autorites locales pour une gestion durable des sanitaires publics	
GRA3.1.2.6	Application des normes et des règlements sur l'Assainissement Public	
Résult. Inter.	Les ménages ont accès à un assainissement collectif	
GRA3.1.3.1	Formation de professionnels en Assainissement semi-collectif	
GRA3.1.3.2	Sensibilisation à l'assainissement collectif	
GRA3.1.3.3	Construction et mise en service de mini -reseaux (AIR) ou de systemes semi collectifs	
GRA3.1.3.4	Plaidoyer auprès des services du MTPTC et des autorités locales pour le developpement de l'assainissement semi-	
GRA3.1.3.5	Application des normes et des règlements sur l'Assainissement Semi Collectif	
Résultat 3.2	Les eaux usées et les boues sont déposées dans les lieux sécurisés et traitées	
Résult. Inter. 3.2.1	Les eaux usées et les boues de vidange sont acheminées vers des sites autorisés	
GRA3.2.1.1	Formation de professionnels de l'assainissement en Vidange et Transport	
GRA3.2.1.2	Sensibilisation à l'utilisation des services de vidange/transport certifiés	
GRA3.2.1.3	Equipement des vidangeurs manuels	
GRA3.2.1.4	Création et appui aux associations de bayakous	
GRA3.2.1.5	Plaidoyer, en collaboration avec le MSPP et le MDE, aupres du mICT, du MCI, des affaires Sociales et des autorites locales pour faire de la vidange un emploi digne	
GRA3.2.1.6	Certification des vidangeurs	
Résult. Inter.	Les volumes vidangés sont déposés et traités	
GRA3.2.2.1	Formation de professionnels de l'assainissement en Traitement des eaux usées et des boues	
GRA3.2.2.2	Sensibilisation à l'acceptation et à l'utilisation des services de traitement	
GRA3.2.2.3	Construction des infrastructures de traitement	
GRA3.2.2.4	Gestion des centres et des stations de traitement	
GRA3.2.2.5	Gestion des produits du traitement	
GRA3.2.2.6	Certification des STE	
Objectif Spécifique 4	Assurer une gestion durable des ressources en eau destinées à l'eau potable en prenant en compte des impacts de l'assainissement	
Résultat 4.1	Les différents types de ressources utilisées pour l'eau potable sont connus et suivis	
GRA4.1.1	Inventaire des ressources en eau disponibles, études hydrogéologiques et production d'un atlas	
GRA4.1.2	Suivi des ressources en eau disponibles (piezo, suivi nappes, sources, lacs et rivières) et Product d'un annuaire	

Résultat 4.2	Les différents utilisateurs de la ressource pour l'eau potable sont identifiées et contrôlées	
GRA 4.2.1	Identification des exploitants privés de la ressource	
GRA 4.2.2	Tenue à jour des statistiques de prélèvements sur les forages et collecte des sources pour l'eau potable - Prod annuelle des stats de prélèvemts	
Résultat 4.3	Les ressources utilisables et utilisées pour l'eau potable sont prises en compte dans le cadre de la GIRE	
GRA 4.3.1	Participation et contribution aux réunions du Comité GIRE	Préparation des documents adhoc et rapports et suivi des décisons prises
Résultat 4.4	Les ressources utilisées pour l'eau potable sont protégées	
GRA4.4.1	Délimitation des périmètres de protection pour les sources et forages à l'échelle nationale	
GRA4.4.2	Rédaction d'arrêtés municipaux pour les servitudes des différents périmètres de protection	
Résultat 4.5	Les différents points de pollution potentielle liée à l'assainissement de base sont identifiés, listés, suivis	
GRA 4.5.1	Inventaire exhaustif et analyse des zones à risque lié à l'accumulation des effluents de l'assanissement de base	
Résultat 4.6	Les différentes utilisations des rejets industriels ,des extrants des stations de traitement (eau, boues) sont suivis et contrôlés conjointement avec les ministères concernés	
GRA 4.6.1	Analyse périodique des extrants (eau traitée, boues valorisées) pour connaitre leur potentiel d'utilisation ou de nuisance et risques	
Objectif Spécifique 5	Renforcer les capacités de gouvernance et de régulation du secteur	
Résultat 5.1	Le pilotage et le dialogue entre les acteurs du secteur (Etat, privés, PTF, ONG, communes) sont efficaces	
GRA5.1.1	Réunions du Conseil d'administration de la DINEPA	Ateliers préparatoires, élaboration et diffusion des documents de synthèse aux membres, rédaction et publication des rapports, communication par le CA
GRA5.1.2	Revues sectorielles annuelles, plaidoyers pour mobilisation des ressources Trésor et PTF	Ateliers préparatoires, élaboration et diffusion des documents préparatoires aux participants, tenue de la revue, rédaction et publication des rapport de la revue, communication de la revue, réunion à mi-parcours de suivi des recommandations de
GRA5.1.3	Réunions trimestrielles de suivi du secteur avec les partenaires (Comité de suivi)	Préparation et multiplication des documents pour les membres du comité de suivi, tenue de la réunion, diffusion des comptes rendus et résolut° de la réunion
GRA5.1.4	Autres réunions d'échange et d'informations avec les partenaires et acteurs du secteur (MEF, PTF-ONG, Opérateurs,	
Résultat 5.2	Le secteur est doté d'institutions de régulation représentatives et efficaces	
	1. Régulation du sous-secteur Eau Potable	
	2. Régulation du sous-secteur Assainissement	
Résultat 5.3	La DINEPA (services centraux) a acquis toute l'efficacité nécessaire à la gestion de ses mandats (secteur eau et assainissement)	

GRA 5.3.1	Définition Organisation, Fonctions, Fiches de postes et profils, en application de la déconcentration et d'un Manuel de procédures et règlement interne	Passation des marchés, Etudes-Planification-Schéma Directeur-Programmation Budgétisation BPO, Suivi technique des ouvrages, Administration-RH-Finances-Budget-yc Suivi comptable et budgétaire du BPO, Coordination-gestion-suivi des projets et programmes d'appui, en distinguant quand nécessaire unité Eau Potable et unité Assainissement
GRA 5.3.2	Elaboration de tous les textes règlementaires et juridiques, y. c. sanctions (et décrets d'application)	
GRA 5.3.3	Couts de mise en œuvre du programme de redéploiement et de recrutements (cf Etude organisationnelle) (autres que couts du personnel)	
GRA 5.3.4	La DINEPA dispose du Budget Ressources Humaines nécessaire à ses mandats (salaires, indemnités, bonis ou primes, prestations sociales)	
GRA 5.3.5	La DINEPA dispose du Budget de Fonctionnement adéquat pour la couverture des dépenses de services et achats de consommables nécessaires au bon fonctionnement de ses structures	
GRA 5.3.6	Programme d'ateliers nécessaires aux échanges d'informations et prises de décisions	
GRA 5.3.7	Programme de formation sur les outils et méthodes nécessaires aux mandats	
GRA 5.3.8	La DINEPA dispose des équipements de bureau et de déplacements nécessaires à ses activités	
GRA 5.3.9	Disponibilité des outils et supports de suivi des délégataires CTE, OP, CAEPA (Etude besoins, Mobilisation des Logiciels et Tous supports adhoc)	
GRA 5.3.10	Disponibilité des outils et supports de suivi et m.a.j des inventaires (base données), de Planification-Programmation-Budgétisation (BPO) des ouvrages (Etude besoins, Logiciels et Supports adhoc)	Fonctions Planification-Programmation-Budgétisation : Suivi et mise à jour Inventaires, Elaboration du Schéma d'Aménagemt, Elaboration et mise à jour annuelle du BPO et du Budget annuel, etc (pour sous-secteur Eau potable et sous-secteur Assainissement)
GRA 5.3.11	Disponibilité des outils et supports de suivi comptable et budgétaire des dépenses du BPO et Budget de la DINEPA et des OREPAs	
GRA 5.3.12	Disponibilité d'un budget adéquat pour la tenue des Réunions et Ateliers internes au sein de la DINEPA (autres que CA, revue et comité suivi)	
GRA 5.3.13	Disponibilité d'un budget adéquat pour la préparation, la multiplication, l'archivage la diffusion des documents clés	
	Penser à intégrer cette fonction dans le personnel et dans le fonctionnement	
Résultat 5.4	Les OREPAS ont acquis toute l'efficacité nécessaire à la gestion de leurs mandats pour l'eau et l'assainissement	L'efficacité et les performances seront mesurées à travers les indicateurs de succès de tous les autres objectifs et résultats, et aussi des moyens alloués (budget, personnel, équipement,

GRA 5.4.1	Définition et rédaction des textes et supports pour l'organisation, des fonctions, fiches de description des postes et profils des OREPAs - Définition d'un programme de recrutements découlant de l'étude (y compris postes pour analyses d'échantillons et mise en œuvre Sisklor)	Passation des marchés, Etudes-Planification-Schéma Directeur-Programmation Budgétisation BPO, Suivi technique des ouvrages, Administration-RH-Finances-Budget-yc Suivi comptable et budgétaire du BPO, Coordination-gestion-suivi des projets et programmes EPA, suivi des travaux d'ouvrages EPA, suivi des délégataires et exploitants des ouvrages, surveillance de la qualité de l'eau et des analyses, en distinguant chaque fois que nécessaire activités Eau Potable et activités Assainissement, système d'alerte,
GRA 5.4.2	Elaborer la loi définissant les statuts, les responsabilités, le mode de fonctionnement et de financement des OREPA	
GRA 5.4.3	Disponibilité d'un budget adéquat pour le personnel (RH)	
GRA 5.4.4	Disponibilité d'un budget de fonctionnement adéquat par rapport aux fonctions et au programme de travail annuel (PTA) de chacun (PTA à définir)	
GRA 5.4.5	Programme d'ateliers nécessaires aux échanges d'informations et prises de décisions	
GRA 5.4.6	Programme de formation sur les outils et méthodes nécessaires aux mandats	
GRA 5.4.7	Disponibilité des équipements roulants et bureautiques nécessaires (inventaire besoin et programme réponses)	
GRA 5.4.8	Disponibilité des outils et supports de suivi de la gestion des ouvrages (Etude besoins, Mobilisation des Logiciels et Supports adhoc)	
GRA 5.4.9	Disponibilité des outils et supports de suivi et m.a.j des inventaires (base données), de Planification-Programmation-Budgétisation (BPO) des ouvrages (Etude des besoins, Mobilisation Logiciels et Supports adhoc)	Fonction Planification-Programmation-Budgétisation : Suivi et mise à jour Inventaires, Elaboration du Schéma d'Aménagemt, Elaboration et mise à jour annuelle du BPO et du Budget annuel, etc (pour sous-secteur Eau potable et sous-secteur Assainissement)
GRA 5.4.10	Disponibilité des outils et supports de suivi comptable et budgétaire des dépenses du BPO et Budget de la DINEPA et des OREPAs	
GRA 5.4.11	Disponibilité d'un budget adéquat pour la tenue des Réunions et Ateliers au sein des OREPA	
GRA 5.4.12	Disponibilité d'un budget adéquat pour la préparation, la multiplication, l'archivage la diffusion des documents clés	
	Penser à intégrer cette fonction dans le personnel et dans le fonctionnement	
GRA 5.4.13	Disponibilité d'un budget adéquat pour les moyens nécessaires à la réalisation ou au suivi des échantillonages d'eau et de la chloration, et Inspections sanitaires	
Résultat 5.5	Les entités commercialisant l'eau produite par les réseaux (CTE, OP, CAEPA) sont plus professionnelles et durablement rentabilisées	
GRA 5.5.1	Amélioration du statut d'entités commerciales des CTE, CAEPA, OP (textes juridiques)	
GRA 5.5.2	Etude visant à élaborer des business plans pour chaque CTE, CAEPA, OP	

GRA 5.5.3	Appui d'un prestataire pour aider les OREPA à passer les contrats de délégation ou contrats d'objectifs avec les établissements publics CTE sur la base des business plans prévisionnels	
GRA 5.5.4	Subventions d'exploitation aux CTE, Caepa ou OP : financement du déficit (ie. d'une partie des charges	
Résultat 5.6	Les communes jouent un rôle de plus en plus performant pour le secteur et recoivent des ressources du secteur pour cela (compétences et budget)	
GRA 5.6.1	Appuis aux communes pour renforcer les activités des TEPAC (Renforcement des capacités des communes pour prioriser les travaux d'EPA, Mise à jour annuelle des inventaires et priorités	Formation des points focaux (ou TEPAC) dans les communes pour a mise à jour des inventaires et des priorisations par commune et Financt des points focaux ou TEPAC pour le compte des communes (notamt cout de mise à jour des inventaires)
GRA 5.6.2	Appui conseil aux communes pour la contractualisation directe (communes-délégataires) pour la gestion d'ouvrages et services d'EPA	
GRA 5.6.3	Renforcement des capacités des communes pour gérer leurs patrimoines	
GRA 5.6.4	Appui à la mise en gestion communales des réseaux	
GRA 5.6.5	Formation des TEPAC, personnels communaux, des Casecs et de relais communautaires aux différentes fonctions relais qu'ils ont à remplir pour l'EPA	
Résultat 5.7	Les performances des acteurs locaux partenaires de la DINEPA et des OREPAs se sont significativement améliorées	
GRA 5.7.1	Développement d'une filière des métiers de l'eau et de l'assainissement par la DINEPA au niveau de l'INFP (subvention de formations professsionnelles pour l'EPA)	Ce développement nécessite le développement préalable par le DINEPA de modules ad hoc de formation pratique avec l'appui si besoin de prestataires spécialisés
GRA 5.7.2	Formations continues pour les gestionnaires des différents types de systèmes de distribution d'eau potable et de toilettes publiques	
GRA 5.7.3	Suivi de l'application des bonnes pratiques par les populations et par les responsables des lieux publics (tournées de contrôle) et prise en compte pour améliorer la communication et les formations	Concernant les tournées sur les lieux publics, notamment les écoles, les protocoles d'accord avec les Ministères de tutelle devraient permetrre des lettres de rappel à leur envoyer (si constat négatif)
Résultat 5.8	Un dispositif d'alerte du secteur face aux risques de contaminations (eau, assainissement, choléra) a été mis en place	
GRA 5.8.1	Mise en place entre tous les acteurs concernés d'une filière d'alerte, depuis les acteurs sur site, et les laboratoires, jusqu'aux populations	Appui d'un prestataire spécialisé pour réaliser étude et rapport: établit la liste des acteurs responsables dans chaque région-département-commune, les fréquences de contrôle et analyses, les responsabilités de chacun, les mécanismes de communication et d'alerte entre les différents niveaux, les dispositions à prendre pour alerter et protèger les populations, les services